



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2026

L'an 2026, le 08 juillet, le conseil municipal de la commune de Bauzy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie à 19h00, sous la présidence de Henry LEMAIGNEN, Maire.

Présents : Henry LEMAIGNEN, Magali PERRIN, Stéphane BESSONNIER, Inès BIJU-DUVAL, Loïc HELIAS, Véronique LEROUX, Francois MARGUERITTE, Dylan TOUCHET.

Absents excusés : Jacinto PLA, Aurélie CHATELIN, Sylvie LEGOURD.

Secrétaire de Séance : Loïc HELIAS a été désigné comme secrétaire de séance.

Date de convocation : 03 juillet 2026.

Ordre du jour :

1. Délibérations

- **Modification des tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2026-2027**
- **Actualisation du loyer du logement communal suite au départ du locataire**
- **Remboursement des frais des élus**

2. Point financier

3. Point travaux

4. Projet de la Chaufferie bois

5. Questions Diverses

1. Délibérations

Délibération n°1 **Modification des tarifs de la cantine pour l'année scolaire** **2026-2027**

Voir slides 4 à 6

Monsieur le Maire rappelle que les repas de la cantine de Bauzy sont fournis par le service restauration de Bracieux. La commune de Bracieux a modifié ses tarifs de prix de vente de repas. Une augmentation de 4% a été appliquée.

Comme chaque année il est nécessaire de réactualiser le prix de vente aux familles à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Le tarif d'un repas pour l'année scolaire 2025-2026 était de 3,70 €.

De façon à tenir compte de l'augmentation du prix d'achat des repas, Monsieur le maire propose de passer le prix de vente d'un repas aux familles à 3,90 € (soit 5.4% d'augmentation).

Les nouveaux tarifs seront donc les suivants pour le service de cantine scolaire de l'année 2026-2027.

- Forfait 4 jours /semaine facturé sur 10 mois sachant qu'il y a 139 jours d'école sur l'année 2026-2027

$(3,90 * 139) / 10$ soit 54.21€/mois

- Repas exceptionnel ou extérieur 7 €
- Enseignants 5,70 €

Monsieur le Maire souhaite que les augmentations des tarifs de la cantine ne soient plus appliquées par la commune de Bracieux en début d'année civile, mais qu'elles interviennent avant le début de l'année scolaire. Cette évolution permet de répercuter au plus juste les hausses de coûts sur les tarifs proposés aux parents d'élèves dès la rentrée scolaire.

Monsieur le Maire précise que l'augmentation de 5,4 % s'explique par le fait que la précédente hausse des prix n'avait pas été répercutée.

Madame BIJU-DUVAL demande si un seul forfait est proposé aux familles. Monsieur le Maire et Madame PERRIN répondent qu'à ce jour, aucune demande des familles n'a été formulée en faveur d'un élargissement de l'offre.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE les modifications de tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2026-2027**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en place de la modification des tarifs.**

Vote du Conseil Municipal au 08/07/2026

Présents	8
Abstentions	0
Contre	0
Pour	8

Délibération n°2
Fixation du loyer du logement communal

Voir slides 7 à 10

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2241-1, L. 2122-21 et R. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L. 2221-1 ;

Considérant que la commune est propriétaire d'un logement situé 1 Route de Neuvy, 41250 Bauzy d'une surface de 63.5 m², composé de 3 pièces ;

Considérant l'évaluation de la valeur locative du logement, réalisée par IAD Immobilier, estimée entre 500€ et 600€ Hors Charges ;

Monsieur le Maire rappelle que le loyer du logement communal avait été réévalué en janvier 2026 et était donc de 504,65 € charges comprises. Il propose désormais de fixer le loyer à 550 €, auxquels s'ajouteront 50 € de charges correspondant au chauffage. Il précise que ces charges ont été estimées en fonction de la surface du logement et du coût du fioul.

Les élus échangent sur le montant proposé pour le loyer.

Madame LEROUX demande si le futur réseau de chauffage alimenté par la chaudière bois desservira également le logement communal. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise qu'un compteur individuel sera installé afin de permettre une facturation du chauffage au plus près de la consommation réelle.

Monsieur le Maire et Madame PERRIN apportent également les précisions suivantes :

- Des travaux ainsi que les diagnostics réglementaires seront réalisés avant la mise en location (DPE, travaux de peinture, remplacement de la porte) ;
- Un potentiel locataire s'est déjà manifesté ;
- Les élus soulignent l'importance d'informer les futurs locataires de la proximité du logement avec l'école et la salle communale, susceptible de générer des nuisances sonores ;
- Le bail sera établi par la Communauté de communes du Grand Chambord.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE la fixation du loyer mensuel du logement communal situé 1 route de Neuvy, 41250 Bauzy comme suit:
Loyer principal : 550 € (cinq cent cinquante euros) hors charges ;
Provision pour charges : 50 € (cinquante euros), correspondant aux dépenses de chauffage.**
- **PRECISE la révision du loyer annuellement selon l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE, conformément à l'article 17-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.**
- **AUTORISE le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment le bail locatif et ses avenants.**

Vote du Conseil Municipal

Vote du Conseil Municipal au 08/07/2026

Présents	8
Abstentions	0
Contre	0
Pour	8

Délibération n°3

Remboursement de Monsieur Henry LEMAIGNEN

Voir slides 11 à 12

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que selon l'article L. 2123-18-3 du code des collectivités territoriales : Les dépenses exceptionnelles d'assistance et de secours engagées en cas d'urgence par le maire ou un adjoint sur leurs deniers personnels peuvent leur être remboursées par la commune sur justificatif, après délibération du conseil municipal.

Il est précisé que les factures réglées par Monsieur le Maire s'élèvent à un montant total de : 155,24€ chez Amazon

- Pour l'achat de produits d'entretien : 42,31€
- Pour l'achat de 12 vaporisateurs à destination de l'école : 37,96€
- Pour l'achat de 3 ventilateurs destinés à l'école : 74,97€

Monsieur le Maire précise que ces acquisitions ont permis de préserver les élèves de l'école durant l'épisode de canicule et que la température dans la salle de classe n'a pas dépassé 27 °C. Cependant, l'installation de ventilateurs de plafond constitue une piste d'investissement qui pourra être étudiée.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE le remboursement de la somme de 155,24€ (cinquante euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) à Monsieur le Maire.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Vote du Conseil Municipal au 08/07/2026

Présents	8
Abstentions	0
Contre	0
Pour	8

2. Point financier

Voir slides 13 à 19

Monsieur le Maire précise ce que recouvrent les dépenses de fonctionnement et indique que les réserves de la commune s'élèvent à 170 241 €. Il rappelle qu'il est souhaitable de disposer d'une réserve correspondant à environ quatre mois de dépenses de fonctionnement. Celles-ci étant estimées à près de 20 000 € par mois, le niveau des réserves ne devrait pas être inférieur à 80 000 €.

À mi-année, les dépenses de fonctionnement représentent 46 % des crédits prévus au budget. En revanche, les dépenses de personnel atteignent déjà 50 %, ce qui s'explique notamment par le remplacement temporaire d'une agente.

3. Point travaux

Voir slides 20 à 24

CIMETIERE :

Monsieur le Maire rappelle que la procédure de reprise des concessions ainsi que les travaux du cimetière arrivent à leur terme et que seule l'opération de ré-engazonnement reste à finaliser.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique que plusieurs actions restent à conduire :

- Réaliser une étude comparative des tarifs des concessions pratiqués dans les communes voisines ;
- Rédiger un nouveau règlement du cimetière, qui entrerait en vigueur au 1er janvier 2027 ;
- Établir un nouveau plan du cimetière intégrant les nouvelles concessions.

Il a été décidé de créer un atelier cimetière pour travailler sur ces différents points. Madame BIJU-DUVAL et Monsieur HELIAS se sont portés volontaires. La première réunion de cet atelier aura lieu le lundi 10 Aout à 10 heures.

Voir slides 25 à 28

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX :

Monsieur le Maire présente le calendrier prévisionnel des travaux, ceux-ci débuteront courant juillet et devraient s'achever à la fin du mois d'octobre. Il est précisé que le reste à charge de ces travaux est d'environ 5000 € pour la commune.

Voir slides 29 à 61

PROJET DE LA CHAUFFERIE BOIS :

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une chaufferie bois destinée à remplacer l'actuelle chaudière alimentée au fioul. Il précise que l'étude réalisée a montré qu'il n'était pas nécessaire de renforcer l'isolation des bâtiments.

Des visuels du futur bâtiment intégrant l'extension sont présentés aux élus. Monsieur le Maire expose également le plan de financement prévisionnel ainsi que les économies attendues grâce à ce nouvel équipement. Il précise qu'un travail complémentaire sur le plan de financement sera mené au cours de l'été.

Madame BIJU-DUVAL s'interroge sur les modalités de maintenance de la future installation. Monsieur le Maire répond qu'un entretien annuel sera nécessaire et qu'un contrat de maintenance sera mis en place.

Les élus présents échangent sur ce projet. Ils estiment que le remplacement du système de chauffage est devenu indispensable et considèrent que la solution bois présente davantage d'avantages que le gaz, tant sur le plan économique qu'environnemental, tout en privilégiant une ressource locale.

Aucun élu présent n'exprime de réserve sur ce projet.

Monsieur le Maire indique que les premières étapes du projet seront engagées prochainement.

Voir slides 63 à 64

PROJET DE SECURISATION ESPACE MAIRIE/ECOLE/SALLE COMMUNALE :

Monsieur le Maire indique qu'un rendez-vous est fixé avec le service des Architectes des bâtiments de France le 15 juillet pour évoquer le projet.

4. Questions Diverses

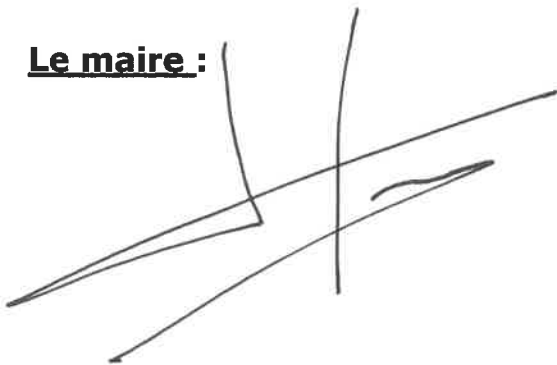
Voir slides 65 à 71

- Présentation du trombinoscope des agents de la Communauté de communes du Grand Chambord
- Réunion de la Commission communication le 10 août 2026 de 10h à 12h avec à l'ordre du jour :
 - Festillésime 41 (concert printemps 2027)
 - Gazette de Bauzy
- Pour mémoire les membres sont : Inès BIJU-DUVAL et Loïc HELIAS
- Modification des horaires d'ouverture de la mairie afin d'améliorer le service rendu aux habitants. Il a été décidé les horaires d'ouverture suivants :
 - Lundi 10h -12h
 - Mardi 14h – 16h
 - Jeudi 8h30 – 10h30
 - Vendredi 17h – 19h00

Fin de la réunion : 21h20

Prochain Conseil Municipal : jeudi 10 septembre 2026

Le maire :



La secrétaire de séance :

